



Abandon de chantier sur ma maison en rénovation

Par **geus**, le **30/03/2009** à **10:48**

Je vais faire constater par huissier un abandon de chantier. Je voudrais savoir quelle est la procédure à suivre ensuite. En effet je souhaite faire exécuter les travaux par une autre entreprise aux frais de l'entrepreneur en faute et obtenir des dommages et intérêts. Puis-je obtenir cela par un référé devant le tribunal d'instance ou dois-je engager une autre procédure. La présence d'un avocat pour défendre mon affaire qui est par ailleurs limpide vous paraît-elle s'imposer? Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **30/03/2009** à **13:33**

Bonjour,

Tout votre message sur votre piscine, vous semblez avoir oublié le bonjour au début.

Jeetendra vous a répondu sur l'autre topic et ses réponses s'appliquent aussi à ce cas.